

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

<b>Cadre réservé à l'administration</b>		
Date de réception <b>17/05/2014</b>	Dossier complet le <b>17/09/2014</b>	N° d'enregistrement <b>2014-0526</b>

**1. Intitulé du projet**

**PROJET D'AMENAGEMENT "CENTRE BOURG" D'ENVIRON 3 HECTARES à ANNEQUIN**

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

**SEM TERRITOIRES 62 Anciennement dénommé ADEVIA**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**Monsieur DENEUX Michel Adjoint au Directeur Général**

RCS / SIRET

**32 7 91 0 63 4 00 0 6 9**

Forme juridique

**SAEM**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°33 Zone d'Aménagement concerté, Permis d'Aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU et d'un document d'urbanisme.	Aménagements réalisés en plusieurs phases. 10 000m <sup>2</sup> < SHON < 40 000m <sup>2</sup> SHON habitat estimée : 6 800 m <sup>2</sup> SHON EPHAD estimée : 2300 m <sup>2</sup> terrain d'assiette est de 3 hectares < 10 ha ZONE 1 AUA emprise au sol dans construction < 40% du terrain Article 6D : réalisation de voiries dont le linéaire est de 270 m pour la voirie principale et 170 m pour la voirie secondaire.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Projet d'Aménagement portant sur la création de voiries, borduration et trottoirs, place de stationnement et viabilisation des terrains permettant d'accueillir :

- un EHPAD ou une MAPA dont la concession sera faite rue Roger Salengro
- 12 logements destinés au locatif social
- 33 Lots libres de construction

L'ensemble étant desservi par des voiries secondaires dont l'entrée principale se situe rue de l'Église.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'apporter, en centre ville, une offre d'habitat diversifiée avec la construction d'un EHPAD, de 12 logements locatifs sociaux et d'une trentaine de lots libres.

L'assiette foncière située en centre bourg, constitue un véritable atout, tout en préservant le bassin d'habitant existant.

D'autre part, le réseau viaire permettant la liaison par le nord, la rue Pierre Bachelet avec la rue de l'église, favorise l'intégration du projet dans son milieu urbain.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

En fonction de la maîtrise foncière, le projet pourra être réalisé en 2 phases.

La première phase située sur la partie sud de l'assiette foncière sera connectée par une voie nouvelle et reliée par un giratoire à la rue de l'église.

Cette première phase permettra d'accueillir environ 12 lots libres.

La seconde phase, constituée par la création de voies secondaires et la terminaison de la voie principale (première phase) permettra d'accueillir l'EHPAD, les 12 logements locatifs sociaux et environ 20 lots libres.

Phasage de travaux tranche 1 et 2 :

- Préparation terrain, fond de forme et pose d'enrobé, création de noues d'infiltration des eaux pluviales, création de trottoirs.

Durée des travaux : Phase 1 = 8 mois

: Phase 2 = 12 mois

Pour ce projet situé le long des voiries créées, 16 places de stationnements publics seront réalisées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les seules perturbations ponctuelles seront les travaux nécessaires à la réalisation des connexions avec les rues Roger Salengro et de l'église.

En effet, la circulation sera perturbée lors de ces phases de travaux.

A terme, bien que ce nouvel aménagement représente 45 logements, le trafic routier ne devrait pas subir de réel impact, néanmoins un trafic, principalement le week end, sera perceptible de par les visiteurs pour l'EHPAD.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation Loi sur l'Eau ( DLE) car surface imperméabilisée future emprise comprise entre 1 et 20 ha = 1.5 ha.

Procédure D.U.P.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette Foncière totale	30 000m <sup>2</sup>
Assiette Foncière dédiée aux lots libres	16 000m <sup>2</sup>
Assiette Foncière dédiée au locatif social	1 500m <sup>2</sup>
Assiette Foncière dédiée à l'EHPAD	9 000m <sup>2</sup>
La SHON logement est estimée à 6800 m <sup>2</sup>	
La longueur totale de voirie créée est de 440 mètres linéaires	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Projet situé entre les rues  
de l'Église, Pierre Bachelet et  
Roger Salengro à Annequin

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 2 ° 43 ' 30 " Lat. 50 ° 30 ' 26 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet d'Aménagement est destiné à aménager l'assiette foncière tant pour le réseau voirie que pour la création des services publics :  
Apport des fluides et énergies et création d'un réseau d'assainissement.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Une partie de l'assiette foncière est actuellement exploitée par la culture (environ 22 000m<sup>2</sup>)  
(dent creuse)

L'opération se situe en zone 1 AuA qui correspond à des terrains non équipés ou partiellement équipés réservés pour une urbanisation future, à vocation mixte, où ne sont admises que les opérations d'ensemble.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU Zone 1 AuA

PLU du SIVOM dans deux cantons, documents approuvée le 29 juin 2006.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet se situe dans une zone sans intérêt écologique manifeste.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet se situe à Annequin hors de la Zone de Montagne
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet se situe dans une zone sans intérêt écologique (répartition du foncier : 50% fonds de jardin et cultures)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'assiette foncière se situe hors des zones de protections (ZPPAU).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la commune est dotée des cartes du BRGM prescrit depuis le 30/10/2001 concernant les risques naturels.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas en site pollué.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est hors périmètre de protection et pas de site inscrit dans la commune.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Paysage culturel évolutif vivant du Bassin Minier Nord Pas de Calais

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel :
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que nous n'ayons pas, à ce stade, d'informations concernant d'éventuelles cavités d'eau souterraines, le projet est sans réel impact par rapport à son milieu. D'autre part, toutes les surfaces, qui, à l'avenir seront imperméabilisées seront dotées d'équipements permettant de gérer l'infiltration des eaux pluviales.
<b>Ressources</b>	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décaissement du niveau du terrain, partiellement sur environ 50 cm de profondeur pour création fond de forme, voiries et trottoirs
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est aménagée sur des fonds de jardin mais aussi sur une surface cultivée d'environ 22 000 m <sup>2</sup> ;
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces agricoles sur 2.2 ha environ (dent creuse) les parcelles cultivées et concernées sont : AB 127 et AB 128
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	il y a une carte du BRGM sur les risques technologiques pour la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est doté d'un PPRN prescrit depuis le 30/10/2001. le risque peut être l'inondation par ruissellement ou par coulée de boue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le futur projet permettra à terme la construction de logements individuels groupés ou diffus. Il n'y a pas d'apport de sources nuisibles à l'entourage .
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le futur projet permettra à terme la construction de logements individuels groupés ou diffus. il n'y a pas d'apport de sources nuisibles à l'entourage .
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le futur projet permettra à terme la construction de logements individuels groupés ou diffus. Il n'y a pas d'apport de sources nuisibles à l'entourage .
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Eclairage des voiries :  - candélabres 17 u  - bornes lumineuses 13 u</p>
<p><b>Pollutions</b></p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Rejet des eaux pluviales de ruissellement selon un principe d'assainissement alternatif : noues + 2 bassins = 320 m<sup>3</sup></p>
<p><b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b></p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>le projet sera construit, pour partie, sur des terrains exploités. Le projet a de ce fait une influence sur l'activité de culture mais ce dernier espace cultivé se situe en coeur urbain.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Le projet d'aménagement est composé pour les deux tiers de terrains cultivés et pour le tiers restant de fonds de jardins et jardinets.

Le projet est d'autre part situé en centre ville sur une assiette enclavée par des constructions de tout type :

- Maisons anciennes longeant la rue de l'église,
- Deux résidences (lotissement) situés rue des bleuets et rue Roger Salengro.

Le terrain situé en centre ville n'a pas d'influence directe sur son environnement.

En effet, celui ci s'inscrit dans un tissu de logements individuels et les terrains convoités pour l'aménagement n'ont pas de caractéristique particulière (étang d'eau, forêt, bosquet d'arbustes, ruisseau..)

En l'état, principalement lié à la nature des terrains actuels, à son environnement et à son envergure raisonnée, le projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

D'autre part, l'ensemble des services de proximité (boucherie, boulangerie, petit supermarché .... ) se situent au nord de l'opération et dans un rayon de 300 à 700m.

Certaines lignes de transports un commun (référence TADAO) sont désaxées par rapport à la localisation du projet mais la ligne 56 permet de relier Béthune à Annequin. Cette ligne passe par le Boulevard Louis Lesage (Mairie) et la ligne 58 permet de relier Annequin à La Bassée, Cuinchy et Vermelles, l'arrêt le plus proche est la Mairie.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

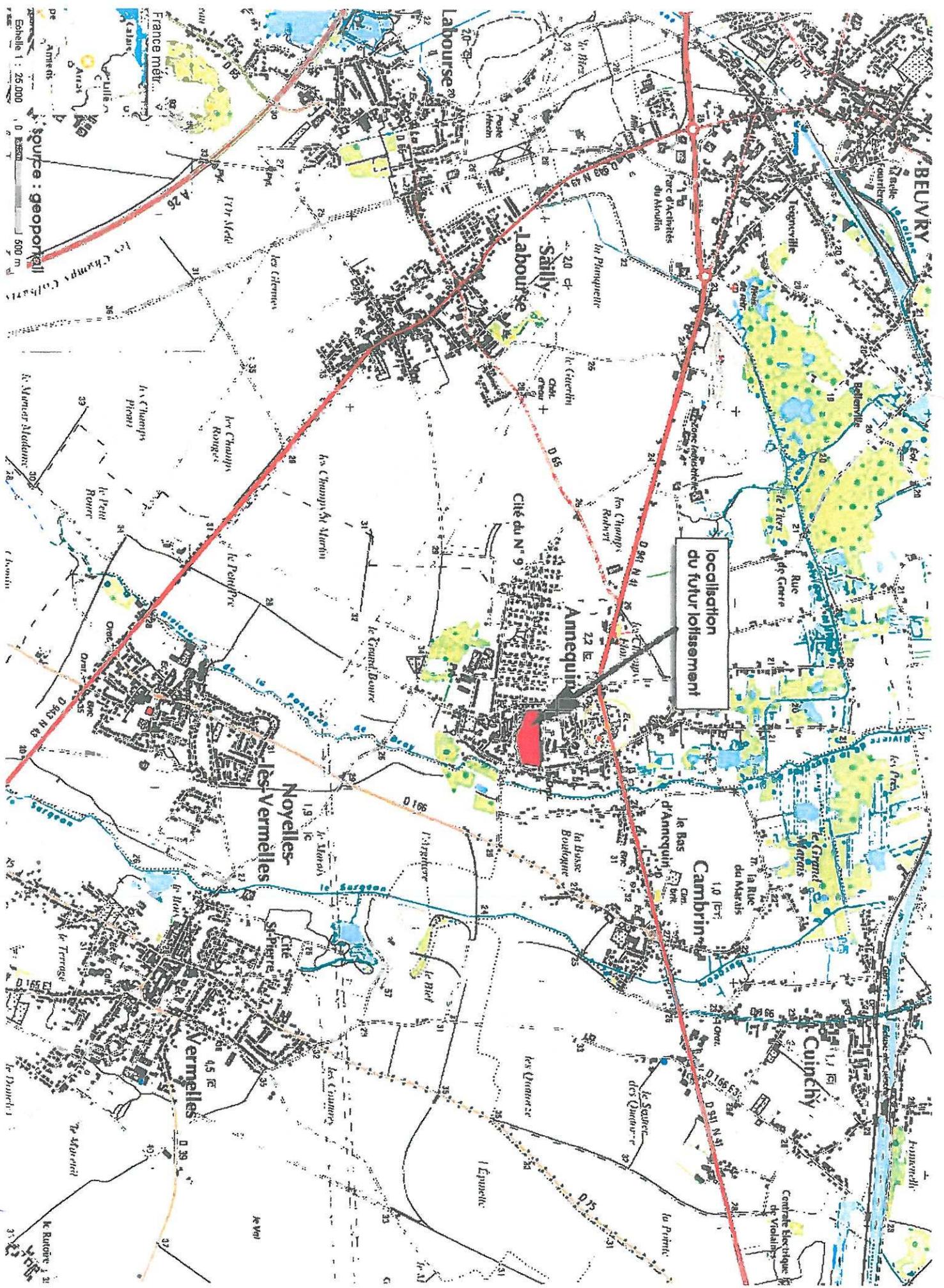
LIEVIN

le,

16 SEP, 2014

Signature





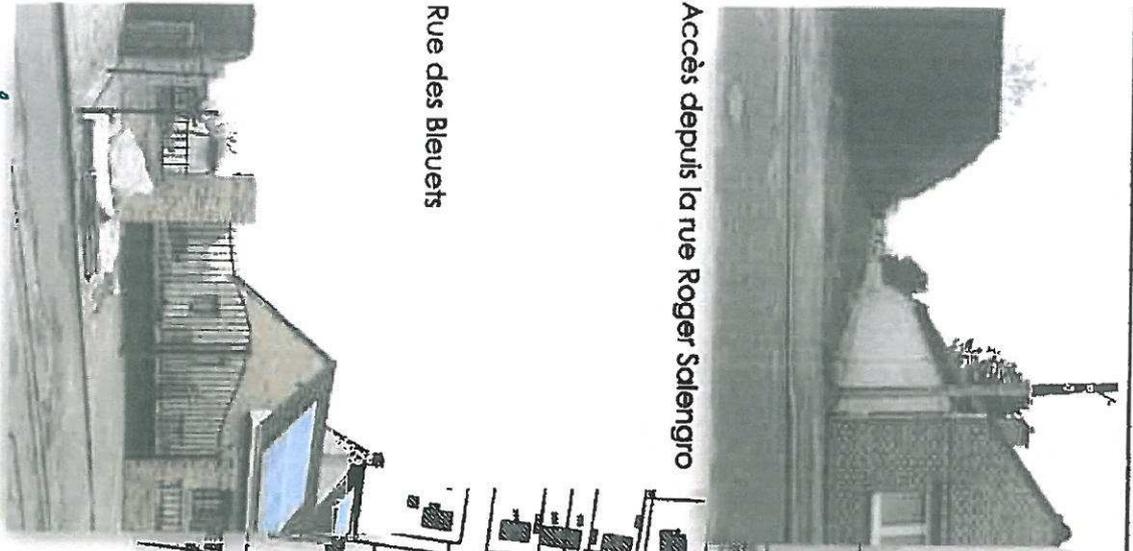
source : geoportail

Echelle 1 : 26 000

500 m

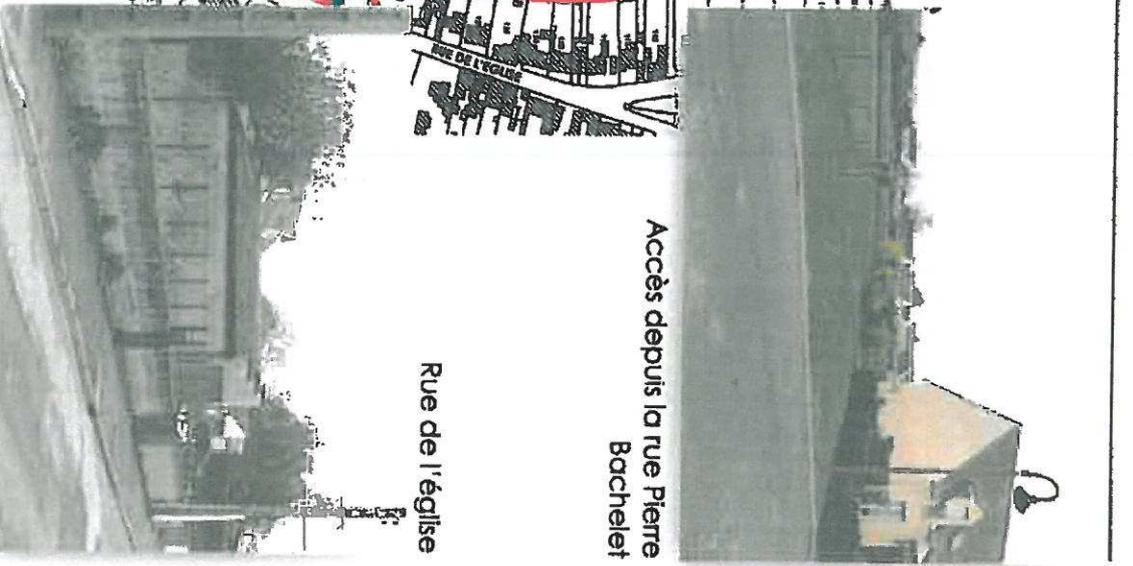
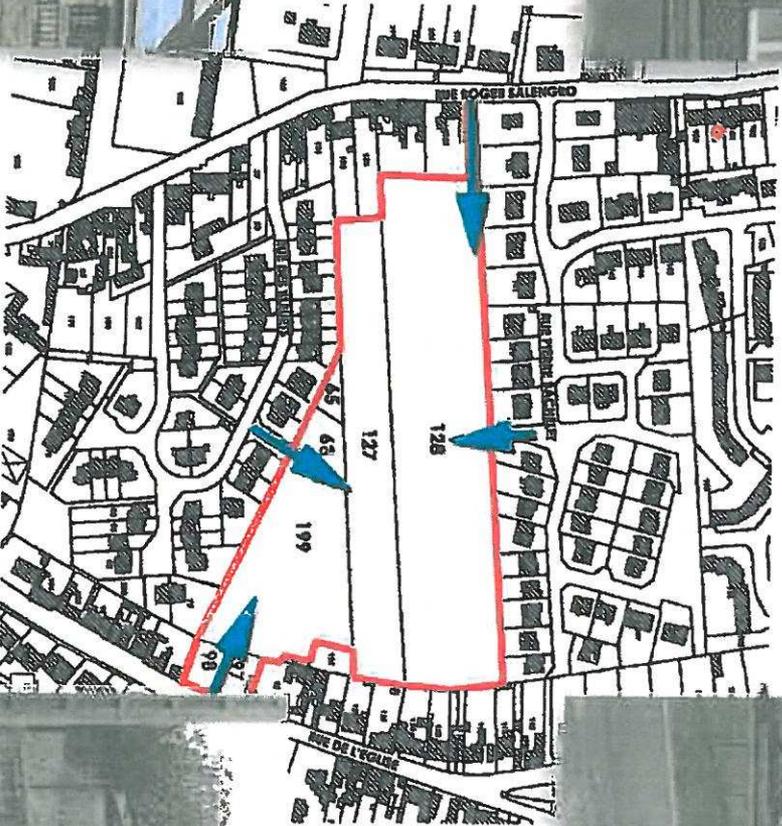
Annexe 2

ADENIA - Aménagement du site du centre-bourg sur la commune d'Annequin



Accès depuis la rue Roger Salengro

Rue des Bleuets



Accès depuis la rue Pierre Bachelet

Rue de l'église



OSMOSE

©OSMOSE Ingénierie – 59100 Roubaix – juin 2011

Annexe 3



